



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taux

Question écrite n° 57730

Texte de la question

M. Camille de Rocca Serra attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur l'augmentation du taux de TVA de 8 % à 10 % sur les matériaux agricoles. En effet, cette hausse pesant sur les matériaux agricoles menace directement l'équilibre et le développement de l'agriculture corse qui est déjà en proie à de nombreuses difficultés économiques. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend introduire un taux réduit de 5,5 % dans le prochain PLFR comme cela est déjà le cas pour certaines prestations se réclamant du monde agricole.

Texte de la réponse

Afin de redresser la compétitivité de la production française et soutenir l'emploi, le Gouvernement a mis en place le crédit d'impôt pour l'emploi et la compétitivité (CICE) qui bénéficie à l'ensemble des entreprises employant des salariés. Le financement de ce dispositif, assuré pour partie par la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), a nécessité une révision des taux. Ainsi la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012 a prévu pour 2014 d'augmenter le taux normal de TVA de 19,6 % à 20 % et le taux de 7 % à 10 %, le taux de 5,5 % n'étant pas modifié. En Corse, le taux applicable pour certaines opérations a été porté de 8 à 10 %, ceci concerne notamment la vente de certains matériels agricoles, laquelle est taxée à 20 % sur le continent. En effet, des dispositions de taxation particulière existent pour la Corse pour atténuer les effets de l'insularité, mais aussi favoriser le développement économique de ses départements. Malgré l'augmentation du taux de TVA adoptée fin 2012 pour financer le CICE, les opérations réalisées en Corse continuent donc de bénéficier d'un traitement privilégié justifié au titre de son insularité.

Données clés

Auteur : [M. Camille de Rocca Serra](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57730

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4800

Réponse publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5850